



PROCES VERBAL COMITE SYNDICAL DU SEAT JEUDI 7 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le sept février à dix-huit heure trente, le Comité du Syndicat d'Etudes et d'Aménagement Touristique, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Pérignat-es-Allier, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BUCHE.

Nombre de délégués :

En exercice : 8

Présents : 6

Votants : 6

Date de convocation du Comité Syndical : mercredi 31 janvier 2018

Titulaires présents :

BRUHAT Pascal
PETEL Gilles
DEMERE Jean-François

BLANCHAMP Gérard
BRANLARD Gérard
BUCHE Jean-Pierre

Suppléants présents :

FEDERSPIEL Hélène
ARDOUREL Sylvie
DUPECHER Pierre

BERNARD Françoise
DUMAS Olivier
SALLES Daniel

Titulaires excusés :

HEALY Bénédicte
POUPENEY Fabienne

Suppléants excusés :

HENRION Colette

Ordre du jour

I. Affaires internes

Modification statutaire du SEAT

Contribution des membres – Année 2018

Ressources humaines (création d'un temps plein, accueil d'un service civique et d'un stagiaire)

Délibération LEADER sur le poste de chargé de mission

II. Projet Ecopole

Contrat Territorial : demande de subvention FEDER et lancement d'un marché de prestations sociales

Création d'un espace test agricole en partenariat avec Îlot Paysans et présentation du projet de Manon

Présentation des autres porteurs de projet : pêcheurs, magasin de producteur, point d'accueil sur site...

Développement de partenariats : lien avec la Métropole et le Conseil Départemental 63

III. Questions diverse

I. Affaires internes

1. Evolution statutaire

Le Président présente une proposition pour la rédaction des nouveaux statuts. Ci-dessous les principales modifications :

- Evolution du nom du SEAT

Le SEAT était jusqu'à présent nommé *Syndicat d'Etudes et d'Aménagement Touristique Mur-ès-Allier et Gergovie Val d'Allier*. Afin de s'affranchir des évolutions administratives potentielles à venir, il est proposé de renommer le SEAT comme *Syndicat d'Etudes et d'Aménagement Touristique de l'Ecopole du Val d'Allier*.

- Prise en compte des fusions intercommunales

Dans la rédaction des statuts, *Billom Communauté* remplace *Mur-ès-Allier* et *Mond'Arverne Communauté* remplace *Gergovie Val d'Allier*.

- Evolution du nombre de délégués

Afin d'intégrer davantage les EPCI dans les prises de décision du SEAT, il est proposé de faire évoluer le nombre de délégués de 4 titulaires / 4 suppléants à 5 titulaires / 5 suppléments afin que les 2 VP en charge du tourisme et de l'environnement de chacune des EPCI puissent devenir membres titulaires.

Tableau des membres du SEAT et évolution à prévoir

	Mond'Arverne	Billom Communauté
Titulaires	<ul style="list-style-type: none">- Pascal BRUHAT- Jean-François DEMERE (VP Environnement)- Roland BLANCHET (VP Tourisme)- Bénédicte HEALY- Gilles PETEL	<ul style="list-style-type: none">- Jean-Pierre BUCHE- Daniel SALLES (VP Environnement)- Françoise BERNARD (VP Tourisme)- Gérard BLANCHAMP- Gérard BRANLARD- Fabienne POUPENEY <p>⇒ 1 personne à faire passer suppléant</p>
Suppléants	<ul style="list-style-type: none">- Hélène FEDERSPIEL- Sylvie ARDOUREL- Pierre DUPECHER- + 1- + 1	<ul style="list-style-type: none">- Colette HENRION- Olivier DUMAS- 1 ancien titulaire- + 1- + 1

- Suppression de la répartition financière

Le Président explique que les EPCI souhaitent enlever le principe de répartition financière inscrit dans les statuts (33% Billom Communauté et 67% Mond'Arverne) afin que cette répartition puisse évoluer et être décidée chaque année par les deux Présidents des EPCI. L'objectif étant d'aller vers une répartition égalitaire entre les 2 EPCI. Il est ainsi proposé de supprimer la répartition financière des statuts et de procéder à une délibération chaque année qui fixerait la part de financement des deux EPCI.

Rappel du processus de changement de statut :

1. Délibération SEAT
2. Délibération EPCI dans les 3 mois
3. Arrêté préfectoral
4. Désignation des membres par les EPC

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider les statuts comme présentés par le Président.

Suite à cette évolution, les EPCI devront délibérer sur le changement de statut et désigner les nouveaux délégués.

2. Cotisation des EPCI pour l'année 2018

Le Président explique que suite à une discussion entre le SEAT, Mond'Arverne et Billom Communauté, il a été convenu que la contribution des 2 EPCI au budget du SEAT pour l'année 2018 serait de 50 000€ et serait répartie comme suit : 60% pour Mond'Arverne et 40% pour Billom Communauté.

Il est également proposé de faire évoluer le fonctionnement actuel des cotisations. Jusqu'à présent un acompte de 50% était demandé en année N et le solde était demandé en année N+1. Pour simplifier les budgets des EPCI et celui du SEAT, il est proposé en accord avec les EPCI, de demander la totalité des contributions en année N. Si des ajustements sont à faire, ils seront reportés sur le budget de l'année précédente.

Montant des contributions pour 2018 :

	Mond'Arverne			Billom Communauté		
	Total	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement
Solde budget 2017 (répartition 67% /33%) – Annexe 2	6 669,00	4 150,00	2 519,00	3 303,00	2 062,00	1 241,00
Acompte 2017 investissement non versé – Annexe 1	12 927,00		12 927,00			
Budget 2018 (répartition 60% / 40% avec part d'autofinancement du SEAT) – Annexe 3	30 000,00	16 047,28	13 952,72	20 000,00	10 698,18	9 301,82
TOTAL	49 596,00	20 197,28	29 398,72	23 303,00	12 760,18	10 542,82

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide la répartition financière présentée et les nouvelles modalités de versement.

3. Ressources humaines

A. Evolution du temps de travail de la chargée de mission

Un bilan des actions réalisé sur 2017 et une présentation de la répartition du temps de travail de la chargée de mission sont faites.

Le Président explique que cette année 2018 et une année qui va nécessiter un travail d'animation important et qu'il serait intéressant de faire évoluer le poste de chargé de mission vers un poste à temps plein. Ce poste a été créé à 80% en juin 2017.

Il explique que la chargée de mission a été recrutée selon le fondement de l'Article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 qui précise les dérogations possibles pour recruter un agent contractuel sur un poste permanent. L'évolution du temps de travail du poste implique ainsi la nécessité de supprimer le poste à 80% et de créer un poste à temps plein et d'en assurer la publicité auprès du Centre de Gestion.

Il précise que le recrutement d'un agent contractuel sur un poste permanent est possible si la collectivité est en capacité, en cas de recours, d'expliquer en quoi le profil de l'agent contractuel correspond davantage au poste que celui d'un agent titulaire qui aurait postulé. Il est également souligné que cette évolution du temps de travail ne sera pas prise en compte par la subvention LEADER, le dossier a été déposé sur un poste à 80% mais que les 20% non financés pourraient être valorisés dans le cadre du contrat territorial (animation foncière, coordination financière et administrative...).

Dans le cadre d'un passage à temps plein en mars, le surcoût représenterait pour la collectivité 6 616€ (soit 40 jours de travail supplémentaires).

La chargée de mission quitte la salle afin de ne pas assister au débat.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte la modification du tableau des emplois proposé (suppression du poste à 80% et création d'un poste à temps plein) et valide la création d'un poste de chargé de mission à temps complet à partir du 1er mars 2018.

Le Président est chargé de vérifier auprès du Centre de Gestion les modalités d'application de cette décision (avenant au contrat de travail, signature d'un nouveau contrat).

B. Lancement d'une offre pour un service civique

Le Président explique les modalités possibles pour accueillir un service civique. Il précise qu'il serait intéressant de travailler avec le Crefad, qui en tant que structure intermédiaire, porte la gestion administrative du service civique et met les jeunes à disposition d'autres structures. Un jeune en service civique représenterait un coût de 107€/mois pour la collectivité mais dans le cadre du dossier LEADER pour le poste de la chargée de mission, l'accueil de stagiaire a été prévu, une prise en charge à hauteur de 80% par le LEADER sera donc possible.

Le Président présente la fiche de poste et détail l'ensemble des missions qui pourraient être confiées au jeune.

Le Président précise que les entretiens pourraient avoir lieu le mercredi 21 mars après-midi.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte d'accueillir un jeune en service civique au sein du SEAT et valide la mise en place d'une convention avec le Crefad.

C. Accueil de stagiaire

Le SEAT a reçu plusieurs demandes de stages niveau Bac Pro dans le domaine de l'environnement. Le Président explique qu'il est aussi du rôle d'une collectivité d'offrir à des jeunes la possibilité de mieux connaître le monde du travail. Il précise que parmi les CV reçus, un jeune a des connaissances particulières dans le domaine de la pêche et contenu de la création de l'association de pêche, il pourrait soulager la chargée de mission sur cette entrée.

Il est ainsi proposé que Jules Pasquier, 1ière STAV (sciences et Technologies de l'agronomie et du vivant), Lycée agricole d'Henri Queuille de Neuvic, puisse rejoindre le SEAT pendant 5 semaines :

1s : 9 au 13 avril

3s : 18 juin au 6 juillet

1s : 23 au 27 nov

Cette proposition est accueillie favorablement.

4. Délibération LEADER sur le poste de chargé de mission

Le Président explique qu'une délibération avait été prise le 27 juillet sur un plan de financement correspondant à un autofinancement de 21 300€. Entre temps, le GAL du Grand Clermont a reçu les

formulaire de demande d'aide et nous avons constaté que les fonds LEADER prenaient en compte des frais de structure à hauteur de 15% de la masse salariale. Ainsi le plan de financement doit être repris afin de prendre en compte ces ajustements. La subvention LEADER passe ainsi de 85 200€ à 96 966€.

Dépenses		Recette	
<i>Types de dépenses</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Recettes</i>	<i>Montant</i>
Dépenses matérielles	4 002,49	LEADER (80%)	96 966
<i>Armoire de rangement</i>	<i>251,66</i>	Autofinancement (20%)	24 241
<i>Chaise de bureau</i>	<i>136,00</i>		
<i>Imprimante/scanner</i>	<i>199,00</i>		
<i>Ordinateur portable</i>	<i>415,83</i>		
<i>Création de différents supports de communication</i>	<i>3 000,00</i>		
Dépenses immatérielles	117 204,51		
<i>Salaires + charges du poste de chargé de mission et indemnités stagiaires et services civiques</i>	<i>116 599,51</i>		
<i>Frais de déplacement, d'hébergement et de repas</i>	<i>605,00</i>		
Coût global de l'opération	121 207 €		121 207 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte de demander une subvention à hauteur de 80% dans le cadre du programme Leader pour le financement du poste « Chargé de mission Ecopole du Val d'Allier » suivant le plan de financement ci-dessus.

II. Projet Ecopole

1. Subvention contrat territorial 2018

Le Président explique, que comme chaque année il s'agit de prendre une délibération sur le plan de financement 2018 du contrat territorial. Il est proposé d'augmenter les montants du contrat permettant ainsi d'augmenter le temps de présence sur site (gestion des déchets, plantation de haie et reprise des clôtures, veille patrimoniale, mise en place d'une signalétique...). Cette augmentation permettrait d'une part de faire intervenir un autre acteur que la LPO sur le site, il est notamment proposé de lancer un marché de prestation sociale pour l'entretien et la restauration du site et de valoriser du temps de travail en interne (afin notamment de financer une part de l'augmentation du temps de travail de la chargée de mission).

Le Président présente les principales actions attendues en 2018 ainsi que le plan de financement du contrat.

2018 – Contrat territorial plan de financement			
DEPENSES		RECETTES	
Animation foncière	1 750 €	40 335 €	Agence de l'eau
Restauration	24 420 €	30 060 €	FEDER Loire
Gestion et entretien courant	46 100 €	4 610 €	Conseil départemental
Valorisation	14 600 €	31 645 €	Autofinancement (30%)
Suivis	6 450 €		
Coordination	13 330 €		
	106 650 €	106 650 €	

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le projet de restauration écologique et durable de l'Ecopôle pour 2018 et accepte le plan de financement présenté. Il accepte également le lancement d'une consultation pour un marché à bon de commandes de prestation sociale ayant comme activités supports l'entretien et la restauration écologique de l'Ecopole.

2. Création d'un espace test agricole en partenariat avec Îlot Paysans

Le Président reprend les principes d'un espace test agricole et précise qu'une note sur cette action a été envoyée à l'ensemble du comité syndical. L'ensemble des membres présents reconnaît l'intérêt de cette action et l'enjeu de fournir à la porteuse de projet un cadre de travail rapidement.

M. PETEL et M. SALLES s'inquiètent cependant des investissements nécessaires à la création de cet espace qui pourrait accueillir au total 3 porteurs de projet. Dans un premier temps il est convenu de faire les investissements minima afin que Manon, la porteuse de projet intéressée, puisse commencer à travailler. Concernant les investissements à plus long terme, des subventions auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme pourraient être mobilisables à hauteur de 60% des investissements (neufs uniquement) cependant en contrepartie les collectivités doivent s'engager dans un diagnostic agricole foncier.

Concernant l'animation de cet espace il serait intéressant de travailler avec îlot paysans et des contacts avec le Grand Clermont ont été pris afin de savoir si ces coûts pourraient être subventionnables par le programme LEADER.

3. Autres porteurs de projets

Les autres porteurs de projet sont présentés :

- Les propositions d'aménagement pour l'espace de pêche fait par les pêcheurs sont présentées. Le périmètre de pêche est validé : 10ha sur l'étang sous le Torre mais la proposition des pêcheurs à ouvrir à la pêche l'étang de Bellerive n'est pas validée. L'ensemble des aménagements proposés sont présentés et validés. Ils feront l'objet d'un chiffrage et pourront faire l'objet d'une subvention à hauteur de 80% par le programme LEADER.
- Le projet de M. Roux qui souhaite ouvrir un espace d'accueil sur le site de l'Ecopole est présenté (espace snake, vente de carte de pêche, point d'information...). Après discussion, il est proposé de ne pas donner suite au projet de M. Roux et d'attendre que l'espace de pêche soit opérationnel afin de mieux identifier les besoins. Une offre d'activité bien définie pourra ensuite être publiée afin de retenir un porteur de projet adapté.
- Le projet de Géraud Mousnier et Patricia Flodrops est présenté. Tous les deux cadres chez Blédina ils ont le projet de créer un magasin en circuit-court avec une forte entrée animation (circuits agrotouristiques...). Ils ont déposé un dossier de candidature à l'URSCOP (Union Régionale des SCOP) pour être accompagnés. Plusieurs rencontres et réunions avec eux ont permis de définir une méthodologie et d'affiner le projet, il est proposé que le service civique recruté au sein du SEAT puisse travailler avec eux sur l'identification des produits.

4. Développement de partenariats

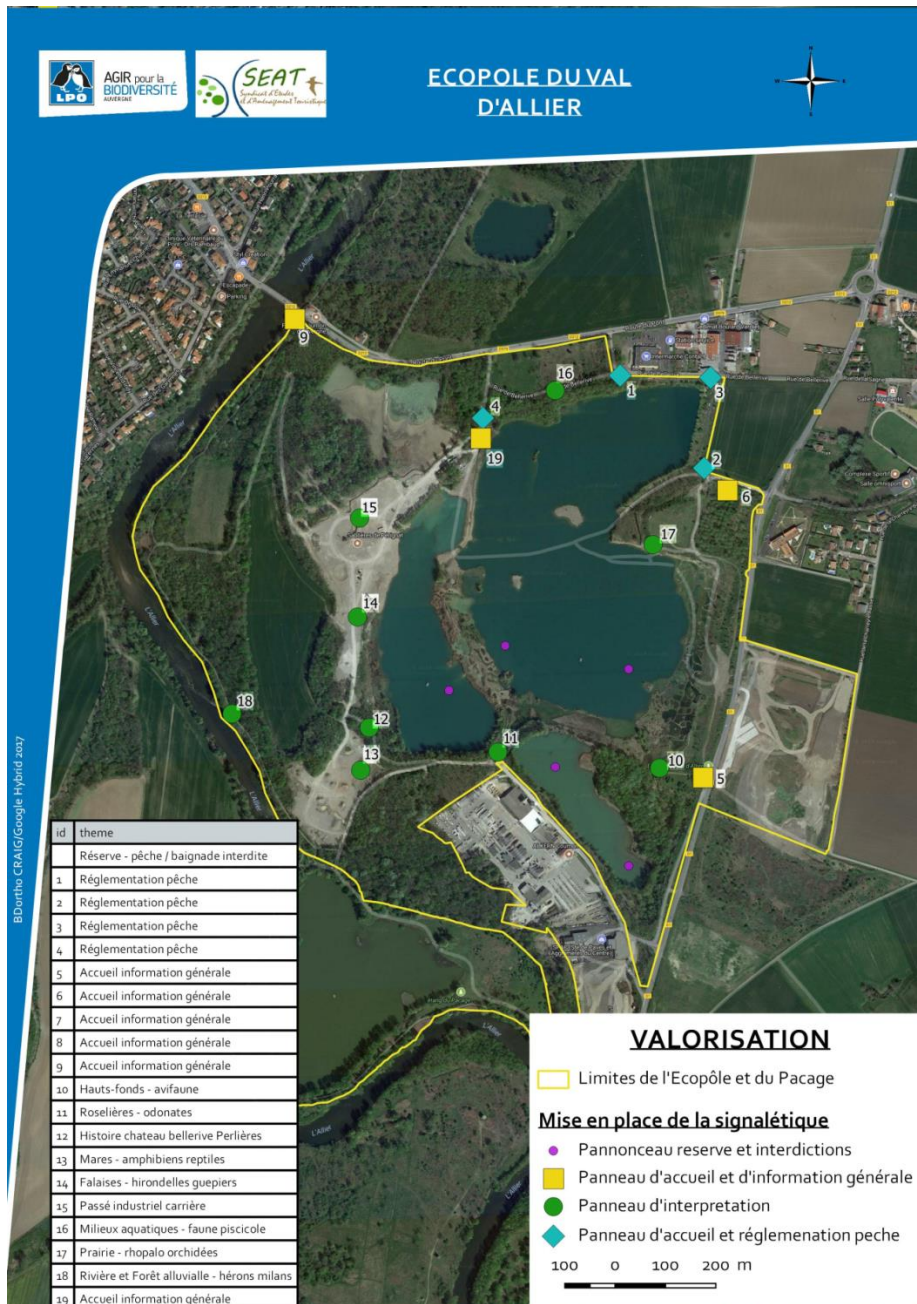
Le Président explique que suite à la rencontre avec M. Sauvade du Conseil Départemental, les techniciennes ont travaillé sur une note afin de présenter les différents scénarii dans le cadre d'un projet de regroupement entre le site de l'ENS des Pacages et celui de l'Ecopole. Nous sommes en attente d'un retour et une intervention en commission environnement pourrait être envisagée afin d'expliquer le projet.

Une rencontre avec les directeurs de Clermont Auvergne Métropole (M. Jean-Michel BOSSARD, Patrice RODIER et Nathalie BEJOT-SEEBOTH) a permis de présenter le projet de l'Ecopole du Val

d'Allier. Celui-ci a été bien accueilli et des contacts techniques devraient se poursuivre afin de structurer un éventuel partenariat.

III. Questions diverses

Le Président explique que dans le cadre du contrat territorial 2018, les premiers panneaux devraient être mis en place sur le site.



Un échange a également lieu sur les différents outils de communication à mettre en place : site internet, page facebook, logo...

La séance est levée à 20h30